



## Soutien technique des lacs

Programme Bleu Laurentides  
Ville d'Estérel

Rapport d'activités par Mathieu Richard, agent de liaison  
Été 2008



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA VILLE D'ESTÉREL .....</b>	<b>2</b>
<b>2. BIOGRAPHIE DE L'AGENT DE LIAISON .....</b>	<b>4</b>
<b>3. OBJECTIF GÉNÉRAL .....</b>	<b>5</b>
<b>4. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES .....</b>	<b>5</b>
4.1 ÉDUCER ET SENSIBILISER LES RIVERAINS .....	6
4.2 SENSIBILISER ET TRAVAILLER AVEC LES AMÉNAGEURS, PAYSAGISTES ET GARDIENS DE PROPRIÉTÉ. ....	10
4.3 FAVORISER LA COMMUNICATION, ÉCHANGER, DÉBATTRE, ÉVEILLER L'INTÉRÊT .....	12
4.4 CARACTÉRISATION DES MILIEUX, CONNAÎTRE SON ENVIRONNEMENT, DÉFINIR UN NOUVEAU MODE DE GESTION ASSURANT UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	17
4.5 FORMER ET INFORMER. DONNER DES BASES DE CARACTÉRISATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI.....	18
4.6 LANCER UNE DYNAMIQUE D'ASSOCIATION .....	19
4.7 AMENER LA MUNICIPALITÉ À ADOPTER UNE DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE. CONTRÔLE, SUIVI, SENSIBILISATION, RÉGLEMENTATION .....	20
<b>5. LES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>23</b>
5.1 PROGRAMMES DE SENSIBILISATION.....	23
5.2 INTERPRÉTATION DE SON ENVIRONNEMENT.....	24
5.3 UNE GESTION INTÉGRÉE PAR BASSIN VERSANT .....	26
5.3.1 <i>Deux grands axes de travail .....</i>	<i>28</i>
5.3.2 <i>Démarches à suivre dans un projet de gestion – conservation des milieux aquatiques .....</i>	<i>29</i>
5.3.3 <i>Inventaires, suivis et évaluation des actions .....</i>	<i>30</i>
5.3.4 <i>Suivis des opérations et évaluation.....</i>	<i>31</i>
5.4 POLITIQUE .....	32
<b>6. BILAN DES ACTIVITÉS (20 MAI – 5 SEPTEMBRE 2008).....</b>	<b>33</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>37</b>
CRITÈRES POUR L'ACCEPTATION D'AMÉNAGEMENTS DE BANDE RIVERAINE SELON LA VILLE D'ESTÉREL.....	37

## Introduction

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse.

Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à d'énormes pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques envahissantes. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables chez les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau infesté de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il appert urgent que les associations de lac et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé de leur (s) lac (s).

*Bleu Laurentides* est une initiative du milieu, issue de la *Table de concertation sur les lacs des Laurentides*, qui vise à susciter un changement de comportement significatif chez les usagers. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres.

### *Bleu Laurentides* se divise en deux volets :

Programme régional d'accompagnement pour la mise en oeuvre de la surveillance volontaire sur les lacs des Laurentides.

Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu des outils d'aménagement et de gestion durables des paysages lacustres.

Les différents outils développés misent sur le partenariat naturel entre les riverains et les gestionnaires municipaux pour renforcer les compétences locales en matière de gestion durable des lacs.

## **1. La Ville d'Estérel**

La Ville d'Estérel se situe dans la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut. Elle compte 150 citoyens permanents et environ 1000 citoyens dit saisonniers ou non permanents.

### **Un peu d'histoire...**

C'est à la suite d'un voyage d'études que le baron Louis Empain acquiert, en juillet 1935, un vaste domaine dans les Laurentides, en bordure des lacs Masson, Dupuis et du Nord, qu'il nommera l'Estérel. Il fondera la compagnie immobilière de Ste-Marguerite dont le rôle sera d'aménager ce domaine en un ensemble résidentiel, de sports et de loisirs avec l'hôtel l'Estérel. Les vacanciers pourront pratiquer aussi bien des sports nautiques, du tennis, équitation en été, ski, patinage, traineau, chasse et pêche en hiver. Aujourd'hui, ces mêmes activités sont toujours pratiquées par les résidents ainsi que la pratique du golf, sport très prisé. En somme, la Ville d'Estérel est une ville de villégiature où la majeure partie des habitants pluri-ethniques résident dans des demeures de secondes propriétés et jouissent de calme, de repos et de plein air.

### **Son environnement...**

Les limites de la Ville d'Estérel sont entièrement comprises dans celle du bassin versant de la rivière du Nord. Cinq lacs bordent la ville: Masson, Dupuis, du Nord, Grenier et Castor. L'ensemble de ces lacs se situent dans le sous bassin versant de la rivière Doncaster. Une large ceinture forestière (forêt mixte) entoure la Ville dans lequel s'écoule les principaux tributaires des écosystèmes lacustres. La Ville d'Estérel est une ville

au bord de l'eau, ses limites et résidences bordent les différents lacs, d'où l'importance de préserver ces derniers. Soucieux de conserver son patrimoine lacustre, la ville a souhaité, et ce pour la première année, adhérer au soutien technique du programme *Bleu Laurentides* mis en place par le CRE Laurentides.



## 2. Biographie de l'agent de liaison

Mathieu détient un brevet d'État en éducation à l'environnement réalisé en France avec l'association le Merlet, situé dans le parc national des Cévennes. En juillet 2007, il a obtenu un brevet de technicien supérieur, option « gestion et protection de la nature » qui est l'équivalent québécois d'un baccalauréat. Au cours de cette année, il a effectué un stage sur un projet éco touristique, des inventaires, un plan de gestion, participé à la liaison des différents acteurs pour mettre en place ce projet d'aménagement visant à découvrir les milieux tourbeux, le patrimoine culturel et historique de ce milieu montagnard situé aux portes de la région méditerranéenne.

Mathieu Richard est une personne qui aime l'environnement en général, qu'il soit humain ou bien naturel. Curieux de nature, il n'a pas hésité à aller découvrir différentes facettes des métiers liés à notre environnement : paysagement, aménagement de l'espace, éducateur environnement, accompagnateur en montagne et dernièrement technicien en gestion et protection des milieux naturels. Ces différentes expériences et formations lui permettent de lier aujourd'hui le volet sensibilisation, pédagogie aux volets techniques, actions sur le terrain.

C'est alors avec enthousiasme et convictions que Mathieu s'est engagé avec le CRE Laurentides afin de faire évoluer un peu plus encore les consciences et les actions vis-à-vis la protection de l'environnement.



### 3. Objectif général

L'objectif général de ce programme est de fournir une ressource technique dont le mandat est de concerter la municipalité et des représentants de différentes associations de lacs, afin d'identifier les problématiques et priorités, à la fois de la municipalité et des associations, de faire un plan d'action avec eux, qui reflète ces priorités et de procéder à la réalisation de ce plan d'action au cours de l'été 2008. Ainsi, le service de soutien technique 2008 fournit pendant 16 semaines une ressource technique, dont le mandat consiste à valider et mettre en œuvre un plan d'action concerté entre la municipalité et leurs associations de lacs participantes.

### 4. Objectifs spécifiques

Suite à une rencontre entre les représentants municipaux et le CRE Laurentides, un plan d'action a été élaboré par le CRE Laurentides et déposé aux répondants du projet. Il intègre les préoccupations et les besoins exposés par la municipalité, en planifiant des activités précises pour répondre aux priorités ciblées. Ce cadre d'action a fait l'objet d'une validation auprès des parties concernées et a fait face à des ajustements en fonction de la réalité sur le terrain, en consultant conjointement les responsables de projet (municipalité et CRE Laurentides). Des objectifs spécifiques ont découlé de ce plan d'action et ont été réalisés durant l'été.

#### **1- Éduquer, sensibiliser les riverains et gardiens des propriétés autour des lacs Masson, Dupuis, du Nord.**

S'approprier un regard, des connaissances, une conscience environnementale,

#### **2- Sensibiliser et travailler avec les aménageurs, paysagistes.**

#### **3- Favoriser la communication, échanger, débattre, éveiller l'intérêt.**

#### **4- Caractérisation des milieux,**

Connaître son environnement, définir un nouveau mode de gestion assurant une meilleure protection de l'environnement.

#### **5- Former et Informer.**

Donner des bases de caractérisation, de contrôle, de suivi.

#### **6- Mis en place d'outils,**

Caractérisation, suivi, contrôle, donner envie, guider.

#### **7- Lancer une dynamique d'association,**

Amener les citoyens à devenir acteur de leur environnement, informations, suivis, contrôles, projets.

#### **8- Amener la municipalité à adopter une dynamique environnementale.**

Contrôle, suivi, sensibilisation, réglementation.

### **4.1 Éduquer et sensibiliser les riverains**

**But:** Connaissance de leur environnement naturel

**Moyens:** Porte à porte, dialogue, caractérisation succincte de leur terrain.

**Outils :** Décamètre, dossier, photographie. *"Etat de santé des lacs de la ville d'Estérel"* (rapport du Groupe Hémisphères)

Mon but au travers ce large temps de sensibilisation et de rencontres, a donc été d'encourager et de développer une conscience à l'égard de l'environnement naturel qui entoure la Ville d'Estérel, dans le but de "donner envie plutôt que d'amener la peur". Cette citation paraît peut-être idéaliste mais m'a permis d'adopter ma ligne de conduite quant à mon approche avec les citoyens. Mon rôle n'était pas celui d'un inspecteur ni d'un policier, mais bel et bien celui d'un animateur naturaliste, jardinier,

humaniste... un agent de liaison quoi!

Une étude réalisée par le bureau d'étude *Groupe Hémisphères* en 2006, m'a été remise au début de mon mandat. Cette étude s'intitulant: "*État de santé des lacs de l'Estérel*" est un rapport technique sur l'évaluation de la santé des lacs de la ville, dont les données et expertises sont intégrées au rapport. Ce dernier m'a amené à prendre connaissance de l'état des lacs de la ville ainsi que de l'ensemble de la caractérisation du terrain, habitat, faune, flore. Ce rapport m'a donc été très utile pour m'aider à concevoir rapidement l'état de santé des lacs de la ville et j'ai pu vulgariser ces données lors de mes différentes rencontres avec les citoyens.

Comme je le mentionne dans mon paragraphe "**Communication autour de la nouvelle réglementation**" (voir section 4.3), le fait d'avoir émis un communiqué autour des attentes de la ville quant à la renaturalisation des bandes riveraines, a suscité une dynamique de prises de contacts et d'informations sur les causes et origines de la nouvelle réglementation.

Lors de ma visite, je commençais tout d'abord à me présenter et par expliquer le programme *Bleu Laurentides*. Ensuite je faisais toujours la demande pour que l'on se retrouve sur le terrain, au bord de l'eau. À ce moment, je continuais mon approche en expliquant le pourquoi de cette nouvelle réglementation, les rôles et fonctions d'une bande riveraine, les risques encourus à court et moyen terme si chacun des résidents n'adoptaient pas les bonnes pratiques environnementales. Comme je le mentionne plus haut, j'ai souhaité donner envie, mon approche était donc la suivante:

- Santé du lac en question, vulgarisation des données (rapport Hémisphères)
- Prises de mesures et délimitation approximative sur le terrain à l'aide des affichettes du CRE Laurentides "*Bandes riveraines au travail*" (largeur de la bande riveraine + accès au lac).
- Inventaire de la flore indigène du terrain.\*

- Expertise du terrain et de la rive, érosion, habitat faune, effet du muret.\*
  
- Idées d'aménagement: suivre les courbes de l'environnement naturel, type et état du terrain, relief, floraison, etc. \*

Chaque rencontre était interactive, car je souhaitais connaître également les attentes et questionnements des riverains. Enfin, je terminais en rappelant l'importance de conserver ce patrimoine lacustre en terme de qualité, biodiversité et de ressource naturelle. À la fin de cette rencontre, je remettais un dossier comprenant différents dépliants ainsi qu'un guide de plantes indigènes conçu au début de l'été. Aussi je leur rappelait que j'étais à leur disposition pour toutes autres informations concernant les lacs.

\* Réalisations exceptionnelles dans le cadre du programme de Soutien technique de *Bleu Laurentides*, en lien avec le champ d'expertise personnel de l'agent de liaison présent à la Ville d'Estérel.

Tableau I: **Tableau récapitulatif des propos de sensibilisation, des avis et réactions des citoyens**

<b>PROPOS</b>	<b>AVIS ET RÉACTIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lutter contre les menaces d'eutrophisation et de cyanobactéries.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dans quel état est mon lac?</li> <li>● Est-il possible d'avoir des cyanobactéries dans le lac?</li> <li>● Y a-t-il plus de plantes aquatiques cette année ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● La bande riveraine végétalisée est le bouclier des lacs qui permet de retenir le phosphore et les autres nutriments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Est-ce que c'est partout au Québec, cette nouvelle réglementation sur la bande riveraine?</li> <li>● Ce n'est pas le principal problème, parlons des bateaux!!</li> <li>● Nous allons être envahis par les mauvaises herbes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Surveiller les plantes envahissantes</li> <li>● Laisser évoluer la nature</li> <li>● Conserver une qualité et quantité d'eau.</li> <li>● Protéger les habitats des espèces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le lavage des bateaux</li> <li>● La « fardoche »</li> <li>● Nous utilisons des produits sans phosphates, l'eau du lac est-elle de bonne qualité?</li> <li>● Il y a moins de poissons et de pêcheurs cette année.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conserver le patrimoine floral des rives des Laurentides.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ce n'est que du bois!!</li> <li>● Quelles-sont ces plantes?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lutter contre l'érosion, stabiliser les terrains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Quelles espèces doit-on planter?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recouvrir les murs de plantes ou de vignes afin de lutter contre le réchauffement de l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Quand est-ce qu'il y aura une restriction et réglementation sur les bateaux?</li> <li>● Est ce que les vignes détériorent les murets?</li> </ul>

Pour conclure ce chapitre, je dirais que l'ensemble de la population est très sensible à son environnement. Les résultats en sont la preuve, sur environ 240 maisons se situant aux abords des lacs, une vingtaine seulement n'ont pas ou peu répondu aux attentes du programme. Pour les 240 maisons, on note une bande riveraine non tondu depuis le début du mois d'août pour la plupart. Certaines sont d'ores et déjà replantées et d'autres sont en projet d'aménagement. 350 affichettes "*Bande riveraine au travail*" sont également en place aujourd'hui sur les terrains. La population a très bien joué le jeu en disposant ces dernières. Cela a permis de délimiter les bandes riveraines pour les jardiniers et a surtout permis de faire passer le message de protection de ces dernières. Les bateaux passant sur le lac pouvaient remarquer le changement, la sensibilisation était visible des plans d'eau.

#### **4.2 Sensibiliser et travailler avec les aménageurs, paysagistes et gardiens de propriété.**

**But:** Diffuser plus largement l'information, mise en place de mesures concrètes sur le terrain.

**Moyens:** Communication écrite, orale, déplacement sur le terrain.

**Outils :** Photos, liste de plantes.

La population de la ville collabore tout au long de la saison printanière et estivale avec des compagnies de paysagiste pour l'entretien et la création paysagère de leur terrain ainsi qu'avec les gardiens des propriétés qui exercent également la surveillance et l'entretien des maisons tout au long de l'année. Il était donc primordial d'informer ces personnes afin qu'elles puissent elles-mêmes être sensibilisées sur ce programme de renaturalisation et mettre en oeuvre des aménagements et un entretien adapté dès cette année. Un communiqué sur la renaturalisation et les attentes de la ville leur a donc été envoyé ainsi qu'une lettre sur mon rôle et mes coordonnées. Une rencontre avec la responsable environnement de la MRC des Pays-d'en-Haut avait également été programmée début mai afin de les informer sur cette nouvelle réglementation.

Beaucoup d'entre eux ont collaboré tout au long de l'été, et ce dès le début. J'ai ainsi pu faire le tour des propriétés avec les gardiens et paysagistes afin de délimiter les bandes riveraines avec les affichettes « *Bande riveraine au travail* ». Ensuite tout au long de mon mandat, j'ai travaillé avec ces derniers sur leurs plans d'aménagement de bande riveraine. Ce travail a permis de sensibiliser beaucoup d'entre eux sur l'intérêt et la richesse de travailler avec des plantes indigènes et les trois strates de végétation: arborescente, arbustive et herbacée.

Début juin, j'ai également fait une recherche sur les différents fournisseurs de plantes et associations de génie végétal présents dans la région. Cette recherche a permis de mettre à la disposition des riverains les tarifs des végétaux disponibles ainsi que les techniques d'aménagement possible. Cette recherche a développé un réseau de contacts entre les professionnels mais a eu l'inconvénient de faire connaître des compagnies qui ont « profité » de ce règlement pour vendre tous les types de végétaux « dits » indigènes et « faits » pour la renaturalisation. Nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait pour la plupart de végétaux de type « cultivars » originaires pour la majorité d'Asie et d'Europe.

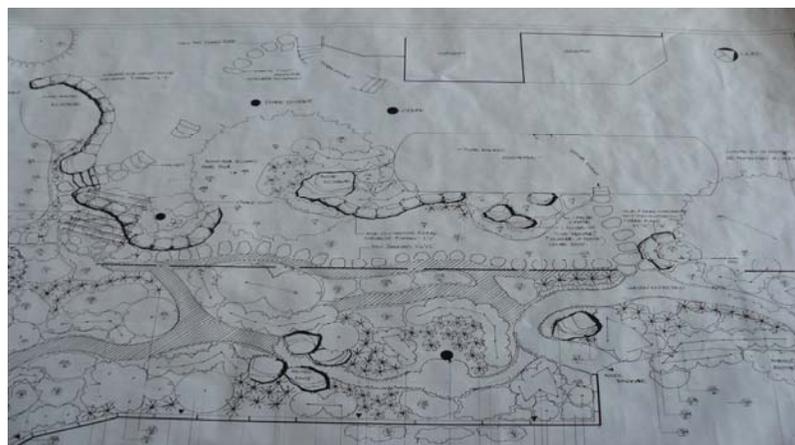


Figure 1. **Aménagement prévu pour le terrain de M. Villeneuve.**

Tableau II: **Tableau “avantages – inconvénients” de cette collaboration.****AVANTAGES**

- Plus de sensibilisation et d'informations de diffusées.
- Délimitation de plusieurs terrains.
- Contrôle sur l'information et les aménagements.

**INCONVENIENTS**

- Demande du temps, de la disponibilité.
- Beaucoup de contacts téléphonique et par courriel à effectuer, donc moins de temps de disponible pour aller sur le terrain.

### **4.3 Favoriser la communication, échanger, débattre, éveiller l'intérêt**

**But:** S'approprier une conscience environnementale, éveiller un regard sur la nature.

**Moyens :** Journée de distribution des arbres, journée de l'environnement.

**Outils:** Dossiers, photographies, documents, articles de presse.

Je traiterai ce chapitre par le biais des deux événements publics que j'ai eu l'occasion de mettre en place cet été. La communication a été encore le « fer de lance » de la réussite de ces deux événements. Avant ces deux rencontres, une note a été envoyée à chacun des riverains pour leur indiquer l'objet de la rencontre, la date, l'heure et le lieu. Des pancartes était également installées aux entrées de la ville.

La socialisation est un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir les modèles culturels de la société dans laquelle il vit et agit. Elle est le résultat à la fois d'une contrainte imposée par certains agents sociaux, mais aussi et surtout d'une interaction entre l'individu et son environnement. Si elle favorise la reproduction sociale, elle n'élimine pas pour autant les possibilités de changement social.

Cette socialisation s'est effectuée autour de ces différentes rencontres, où des professionnels de l'environnement étaient présents et le dialogue était ouvert. La rencontre des riverains entre eux a été aussi très importante. La Ville d'Estérel se doit de trouver des lieux, des moments de rencontres et d'échanges afin de favoriser des interactions entre décideurs, conseillers, professionnels de tous horizons et les citoyens.

Différents points sont à améliorer pour l'an prochain en ce qui concerne ces manifestations.

#### **Journée de distribution des végétaux:**

Recommandations:

- Élargir la gamme de végétaux: vigne, arbustes (myrique baumier, chèvrefeuille), herbacées (iris versicolores)
- Faire venir des professionnels en aménagement sur place pour informer et guider

#### **Journée verte:**

Recommandations:

- Varier les types de présentation: vulgariser l'information sur le fonctionnement d'un lac, les habitats présents et les espèces qui y vivent.
- Proposer des activités aquatiques.
- Créer des tables de discussions thématiques.
- Démarrer un programme d'achat collectif de végétaux.



Figure 2. **Journée verte, présentation sur la réglementation par Brigitte Voss (MRC des Pays d'en Haut).**



Figure 3. **Affiches du GRIL, présentées par François Guillemette.**

### Développement d'une logique d'acteurs

La logique d'acteur est un élément très important lorsque l'on veut mettre en place et réussir un projet environnemental. Son but est de mettre en relation les différents acteurs, de les amener à se rencontrer, à échanger et à partager leurs différentes compétences. Au cours de ce mandat, je n'ai rencontré aucun jeu d'acteurs dit « bloqué », toutes les parties se sont montrés coopératives, actives et progressives et ont toutes apporté leurs compétences et leur professionnalisme (voir figure 4).

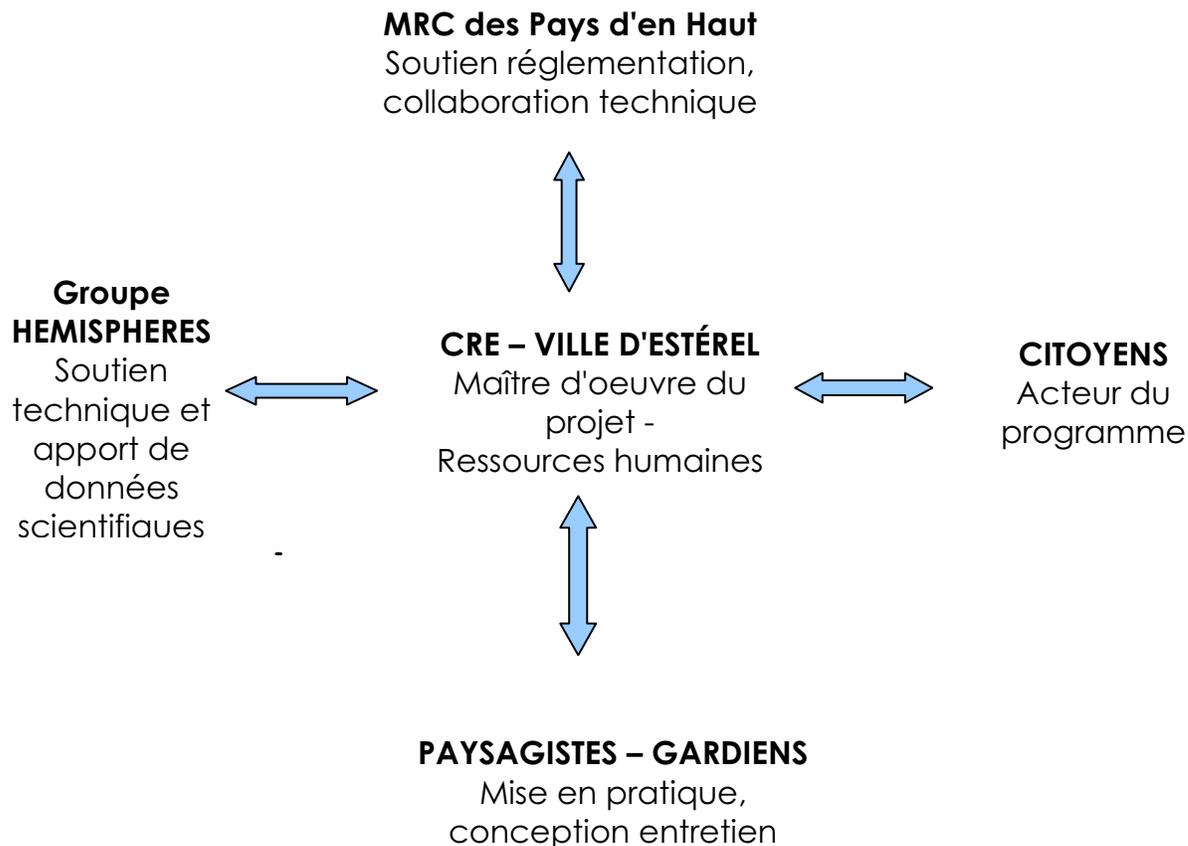


Figure 4. **Relations entre les différents acteurs d'Estérel impliqués dans la protection de la santé des lacs**

## **Communication autour de la nouvelle réglementation**

Je souhaite souligner l'intérêt d'une réunion effectuée au tout début de mon mandat. Le but de cette réunion était de mettre en oeuvre un communiqué réunissant les objectifs et les attentes de la ville en matière de renaturalisation des bandes riveraines.

Étaient présents le maire de la ville, la MRC des Pays d'en Haut et ses représentants en environnement, une paysagiste, le service d'urbanisme, des membres du conseil municipal, des membres du comité de l'environnement et moi même. Cet échange a permis de définir les attentes et objectifs de la ville en terme de renaturalisation des bandes riveraines. A la suite de cette réunion, des points importants ont été adoptés tels que les 15m de bande riveraine protégé, les 5m permis d'accès au lac, la renaturalisation par des plantes indigènes issus de la *Flore Laurentienne du frère Marie Victorin*. Enfin, un communiqué reprenant le fruit de cette rencontre a pu être rédigé et envoyé à tout les résidents et gardiens des propriétés de la ville, et ce, à partir du 28 mai.

Ce communiqué m'a été d'une grande aide, il m'a servi tout d'abord de guide de travail mais il a aussi permis d'informer et de susciter l'intérêt auprès des résidents et gardiens des propriétés de la ville. Tout au long de l'été, riverains et résidents n'ont pas hésité a prendre contact avec moi et cela a pu lancer une dynamique de « bouche à oreille » constructive.

#### **4.4 *Caractérisation des milieux, connaître son environnement, définir un nouveau mode de gestion assurant une meilleure protection de l'environnement***

Sur ce point, je suggère de consulter le rapport réalisé par Groupe Hémisphères qui ont caractérisé et inventorié l'ensemble du territoire. Vous pouvez également consulter le tableau de recommandations en page 43 du rapport qui énumère l'ensemble des actions qui peuvent être mises en place.

Pour ma part, j'ai concentré mes efforts sur la sensibilisation sur le terrain. Il me semblait important de mettre l'accent sur la sensibilisation des riverains (principaux acteurs) plutôt que de compléter les études déjà réalisées au préalable.

Les études de caractérisation et les inventaires sont dorénavant pleinement réalisés et à la disposition de la ville. Il faut maintenant agir, c'est-à-dire de rédiger des statuts sur ces milieux naturels, développer un programme de gestion des habitats des espèces fauniques, mettre en place des projets environnementaux, etc.

Les cartes sont la base de ces plans de gestion et d'action. Il est indispensable de travailler avec ces dernières. La gestion des actions doit prendre en considération l'ensemble du territoire dans sa globalité. Il est important de conserver une mosaïque d'habitats afin d'optimiser la biodiversité.

Aujourd'hui, il faut reprendre l'ensemble du travail de caractérisation effectuée par le Groupe Hémisphères et dresser un plan de gestion et de restauration des zones naturelles définies préalablement. Les étapes à prendre en compte sont notées dans le chapitre « gestion intégrée ».

#### **4.5 Former et informer. Donner des bases de caractérisation, de contrôle et de suivi**

**But:** S'approprier la problématique « environnement » au service d'urbanisme municipal.

**Moyens:** Sorties sur le terrain, réunions, projections

**Outils:** Fiches caractérisation, photographies, fiches de suivis des propriétés.

Cette phase est essentielle et nécessite la mise en place d'outils. Nous avons dialogué régulièrement avec le service d'urbanisme, ce qui a permis une réaction et une mise en place rapide des dispositions nécessaires pour la concrétisation du programme *Bleu Laurentides* à la Ville d'Estérel. Malgré le peu de temps disponible, nous avons eu l'occasion de nous réunir et j'ai alors réalisé des présentations sur les paramètres à prendre en compte autour de la gestion d'un projet environnemental (communication, suivi, contrôle).

Plusieurs sorties en bateau ont été réalisées et nous avons effectué des observations par le biais des protocoles inclus dans la *Trousse des lacs*, afin de déterminer, par exemple, la transparence de la colonne d'eau des lacs. Le service d'urbanisme a pris en charge le programme de suivi et de contrôle de la qualité des eaux. C'est pourquoi, je leur ai présenté comment se réalisaient les protocoles.

Des outils de suivi et contrôle ont également été mis en place.

- Une fiche de caractérisation des bandes riveraines fut utilisée, reprise de la *Trousse des lacs*. J'ai eu l'occasion de présenter cette dernière.
- Un carnet de suivi et contrôle des propriétés n'ayant pas adopté la réglementation.

Ce carnet se présente sous forme de fiches de propriétés avec description de la bande riveraine, données physique, photos du terrain et de la propriété, date des rencontres terrain, téléphonique et avis de passage.

En conclusion de cette fiche, j'ai noté les obligations que le propriétaire doit

respecter ( 10m de bande riveraine et 5m d'accès) et les recommandations faites.

- Caractères à prendre en compte lors d'un projet d'aménagement de bande riveraine.

Un certificat d'autorisation est demandé par la ville lorsqu'un citoyen souhaite aménager sa bande riveraine. Pour étudier ce plan, différents critères doivent être pris en compte. Vous pouvez consulter ces critères en annexe 2.

#### **4.6 Lancer une dynamique d'association**

**But:** Amener les citoyens à se responsabiliser dans leur environnement.  
Contrôle, suivi de l'état de santé et initier des projets par les citoyens.

**Moyens:** Réunions, dialogues sur le terrain

**Outils:** *Trousse des lacs, Réseau de surveillance volontaire*

Seule une association est en place au sein de la ville soit celle des *Amis du lac Grenier*. Cette association conduite par Mr. Naddler est toute récente et déjà très active. Le lac Grenier est un lac naturel où il n'y pas de problème de bande riveraine et d'érosion des rives. J'ai rencontré Mr. Naddler pour lui donner l'ensemble de l'information écrite dont je disposais. J'ai aussi présenté le *Réseau de surveillance volontaire* et suggéré à cette association de prendre en main le suivi et le contrôle de son lac étant jusque là réalisé par le *Groupe Hémisphère*. J'ai passé peu de temps avec cette association, concentrant plutôt mes énergies sur les autres lacs dépourvus d'association et de personnes actives.

Au cours de ma longue activité de porte à porte, j'ai abordé le besoin avec les propriétaires de former une association pour chacun des lacs. J'ai réalisé que beaucoup d'entre eux n'avaient pas le temps et n'étaient pas fréquemment présent à la Ville d'Estérel pour s'investir dans une telle activité. Une dizaine de personnes sont tout

de même prêts à s'investir au sein des différents lacs. Une réunion d'information devrait avoir lieu au courant du mois de septembre.

#### **4.7 Amener la municipalité à adopter une dynamique environnementale. Contrôle, suivi, sensibilisation, réglementation**

Cette section est très importante, à mon avis, pour la municipalité et je vais soumettre des priorités à court, moyen, et long terme pour des projets concernant des décisions environnementales que la ville devrait prendre en compte.

Comme le *Groupe Hémisphère* le note dans la conclusion de son rapport, il faut inviter les citoyens et intervenants à participer à des ateliers visant à se doter d'un plan d'action. L'état de santé des lacs et de l'environnement naturel en général ne doit pas être porté seulement par les pouvoirs publics mais bien aussi par les citoyens, industries, commerces, associations et municipalités.

Aujourd'hui la caractérisation des milieux est bien avancée, il faut viser des projets tel que déterminer l'état des milieux humides et des plans concrets de gestion des milieux à l'échelle du bassin versant. Des actions internes peuvent également être mises en place ainsi que des projets d'interprétation de l'environnement.

Tableau III: **Tableau d'analyse des actions qu'il serait possible d'entreprendre à la Ville d'Estérel pour la protection de l'environnement**

<b>ACTION</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>COMMENT</b>
Continuer la mise en place des bandes riveraines.	Effet préventif et curatif sur la qualité de l'eau et le vieillissement des lacs.		Sensibilisation réglementation, contrôle. Programme d'achat collectif de végétaux et distribution.
Informers les citoyens sur les techniques de jardinage, les espèces végétales, les modes de multiplication.	Qualité de l'eau, qualité des habitats, conservation du patrimoine.	Coûts	Site internet, édition de brochures.
Réglementer l'épandage d'engrais, de pesticides	Qualité des eaux du patrimoine naturel, santé publique	Pas facile à faire respecter et à contrôler.	S'appuyer sur un programme de sensibilisation.
Encourager la création d'associations de lac.	Suivi qualité de l'eau, montage de projet collectif (journée verte), aide à la plantation, commande de végétaux.		Demande du temps et l'implication des citoyens.
Adopter de saines pratiques d'entretien et d'aménagement des infrastructures privés et publiques (fossés routiers, sels de voirie).	Lutte contre l'érosion, diminution de l'apport de sédiments vers les cours d'eau, conservation de la qualité de l'environnement général de la ville.	Formation des employés municipaux, temps, coûts.	Collaboration avec un organisme en l'environnement ou un bureau d'étude privé.

Encourager le recyclage et le compostage des matières résiduelles.	Valorisation des matières organiques en compost réutilisable pour le jardinage.	Aménagement d'une aire de dépôt et d'achat de matériel.	Organisation par municipalité.
Inventorier, mettre en place des plans d'action et de gestion des habitats patrimoniaux de la ville.	Gestion et protection des habitats et des espèces.	Coût, doit être encadré.	Engager un technicien en environnement ou un bureau d'étude privé.
Inventaire état des fosses septiques	Connaitre et suivre l'impact et l'état des sources de pollution organiques.	Temps, déplacement, rendez vous avec les citoyens. Coûts élevé à la municipalité.	Engager une firme privée pour l'échantillonnage.
Interprétation de la nature.	Sensibiliser, éveiller, faire découvrir l'environnement naturel de la ville aux citoyens.	Temps, coûts.	Sentiers, affiches d'interprétation, arboretum.
Plan de renaturalisation des golfs.	Action curative et préventive contre des sources de pollution organique, chimique.		Collaboration avec la MRC et un bureau d'étude privé.
Intégrer une évaluation environnementale à tous projets d'aménagement.	Prévenir les impacts, avis d'aménagement.		Collaboration avec un technicien environnement et/ou bureau d'étude.

L'environnement doit avoir une place à part entière aujourd'hui dans les services qu'offre une municipalité. Les lacs sont les réceptacles des activités présentes sur le bassin versant, il est donc important d'établir des règlements et qui viennent appuyer le travail de sensibilisation.

## 5. Les recommandations

### 5.1 Programmes de sensibilisation

Des programmes de sensibilisation pourraient être mis en place dès l'an prochain afin d'informer les riverains sur différents sujets relatifs à la protection de la santé des lacs.

- **La renaturalisation des bandes riveraines:** Il sera primordial de continuer ce programme dès le début de la saison printanière 2009 qui représentera un moment crucial dans la réussite de ce programme.
- **Les plantes envahissantes:** Il serait important que les citoyens soient informés sur quelles espèces planter sur leur terrain afin de ne pas habilitier des espèces invasives qui viendraient perturber les milieux naturels.
- **Les bateaux :** Ce fût le thème de l'été. La population est très sensible aux différents impacts des activités nautiques : impacts sonores et écologiques, par exemple. De ce fait, beaucoup de personnes se sont plaintes des nuisances sonores, d'une navigation trop proche des rives et de l'impact sur les berges des propriétés. L'accélération trop forte des embarcations près des rives et dans les zones de faible profondeur peut avoir pour effet de faire remonter les sédiments présents dans le fond et donc de remettre du phosphore en suspension. Le lavage des embarcations a été également une préoccupation mentionnée au cours de mes visites. Il est vrai qu'une embarcation peut probablement être un vecteur d'introduction des segments de plantes envahissantes comme le myriophylle à épi et/ou des spécimens de moules zébrées dans un plan d'eau.
- Il serait vraiment important d'inviter les citoyens à échanger sur ce sujet, à instaurer des limites voire même une réglementation.

- **Les fosses septiques** : Lors du prochain inventaire sur les fosses septiques, une feuille de suivi devrait être remise aux propriétaires afin que la vidange soit faite de façon systématique à tous les deux ans pour les résidents permanents et à tous les quatre ans pour les résidents saisonniers.
  
- **Le batillage** : La lutte contre l'érosion doit être reprise au travers de la sensibilisation sur la navigation ou encore sur celle pour la revégétalisation des bandes riveraines. L'impact des vagues sur les terrains est très important, il serait donc souhaitable de diffuser un article sur comment régler ce problème et sur l'impact de ce dernier sur l'écosystème du lac (voir capsule du CRE Laurentides sur la navigation).
  
- **Le jardinage** : Jardiner aujourd'hui demande de prendre en considération l'environnement avec lequel on interagit. L'épandage d'engrais est malheureusement trop souvent utilisé et les plantes assimilent uniquement près de 10% du phosphore injecté dans le sol donc, on risque de retrouver le surplus dans l'aquifère sous-terrain ou le milieu lacustre. De plus, la pelouse couvre une grande surface des terrains. Nourrir celle-ci de pesticides ou d'herbicides a un impact certain sur la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs environnants. On se doit de changer nos habitudes et connaître notre environnement. Une large campagne devrait s'ouvrir sur les techniques d'aménagement paysager à intégrer et sur les types de végétaux à utiliser. Différents outils pourraient être mis en place, brochures, site internet, arboretum, fiches, conférences, cours de jardinage, etc.

## **5.2 Interprétation de son environnement**

Connaître son environnement est fondamental pour changer de comportement. La sensibilité des citoyens à l'égard de l'environnement, par exemple sur le rôle des bandes riveraines, est très intéressante. Il serait bon de continuer cette sensibilisation au travers de projets d'interprétation. Relier une activité sportive, à la découverte et compréhension de la nature est un concept qui pourrait être mis en place.

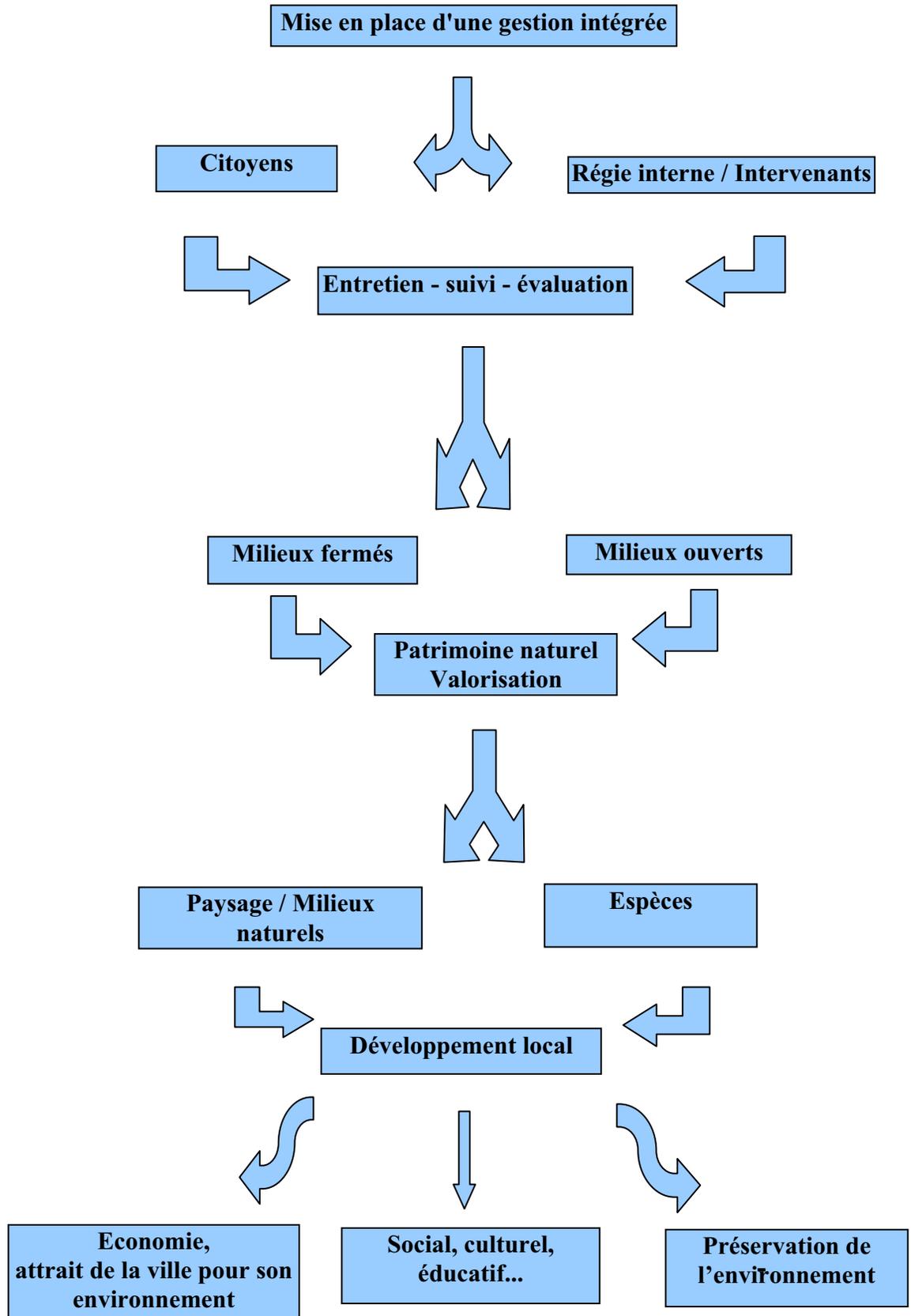
La randonnée, le vélo, les activités nautiques sont des activités qui se pratiquent au cœur de la nature et il serait intéressant d'adapter une signalétique permettant de découvrir son environnement. L'idée porte à relier la gestion des milieux naturels à une interprétation de ces milieux. Plusieurs sites à la Ville d'Estérel permettraient de réaliser ce type de projet. Par exemple, les milieux humides, possédant une riche diversité florale ou faunique, peuvent être des sites d'observation de la nature où des activités de plein air et de sensibilisation peuvent être à la fois pratiquées. Les milieux humides sont aussi des lieux qui permettent d'apprécier la nature comme havre de paix, lieu d'inspiration et de recueillement pour les citoyens.



Le lac "perdu" pourrait être un très bon site pour l'interprétation de l'environnement. Différents ateliers pourraient être développés: lecture de paysage et des différents milieux (forêt, marais, tourbières). Un sentier sur pilotis pourrait donner accès au lac et des panneaux d'interprétation amèneraient le visiteur à découvrir la faune et la flore du site mais aussi à connaître la phénologie et le fonctionnement des écosystèmes. Un tel projet pourrait se réaliser suite à un inventaire du milieu, un plan d'action de conservation et l'étude du financement possible.

### **5.3 Une gestion intégrée de l'eau par bassin versant**

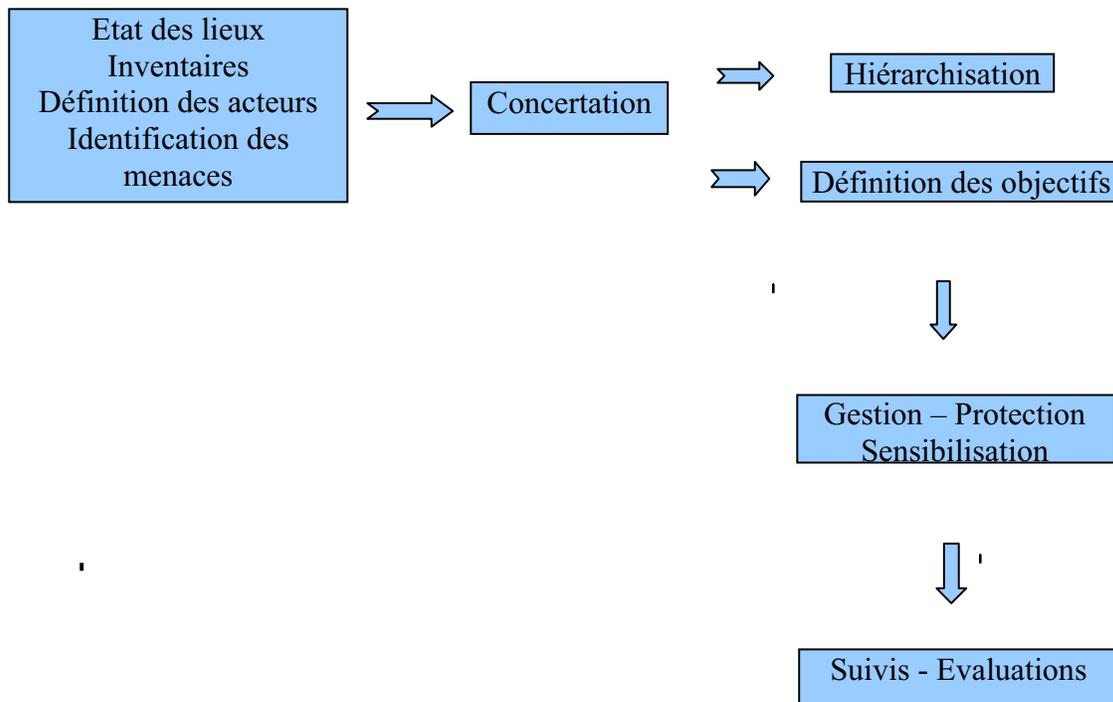
Une gestion intégrée est une approche qui cherche à concilier les intérêts, les ressources et les contraintes par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans un même domaine, plutôt que de considérer exclusivement les préoccupations et les responsabilités propres à chacun. Une gestion intégrée de l'eau par bassin versant est donc un mode de gestion qui tient compte de l'ensemble des usages qui ont un impact sur la ressource eau. Cette approche permet d'avoir une vision globale et de connaître les effets cumulatifs des activités sur la ressource eau et sur les autres usages de l'eau. Ce mode de gestion permet également de considérer la capacité du bassin versant à supporter les usages de l'eau et d'obtenir une vision globale de ces derniers afin de les préserver pour les générations futures.



### 5.3.1 Deux grands axes de travail

- Mettre en œuvre une gestion patrimoniale, intégrée au territoire.
- Lier conservation et sensibilisation.

**Exemple de schéma pouvant permettre de cadrer l'évolution du projet :**

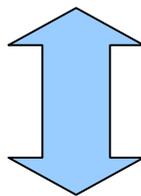


Aujourd'hui la Ville d'Estérel dispose des éléments pour mettre en œuvre une gestion intégrée par bassin versant de son espace. Les études du *Groupe Hémisphères* correspondent à une première étape d'acquisition de connaissances. Maintenant, il serait idéal de réunir les différents acteurs autour d'une table afin de définir les actions et les objectifs vers lesquels il est souhaitable de se diriger. Les acteurs de ce projet sont présentés au chapitre « Favoriser la communication ». L'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (*Abrinord*) devrait être intégrée à ce projet. Cet organisme possède la compétence de pouvoir planifier et coordonner les actions en matière de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Celui-ci pourrait se placer en tant que guide dans le projet.

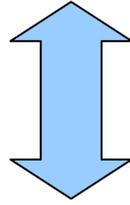
Un plan d'action devrait être ensuite rédigé, valable pour 5 ans. Celui-ci doit afficher les actions à entreprendre par bassin versant de lac, les acteurs concernés, les périodes d'intervention et le financement possible. Par ailleurs, il est important de suivre et contrôler l'évolution des actions mises en œuvre. L'évaluation doit être analysée et des cahiers de suivi doivent être mis en place. Il est important de conserver un recul et une analyse constante de l'action en place afin de se réajuster, s'il y a lieu.

### **5.3.2 Démarches à suivre dans un projet de gestion – conservation des milieux aquatiques**

- 1- Définition du milieu naturel (ex: lac mésotrophe)
- 2- Caractères, diagnostics du milieu, des habitats (ex. : géomorphologie, géologie)
- 3- Espèces présentes (ex. : faune/ flore, taux de recouvrement)
- 4- Valeur écologique et biologique

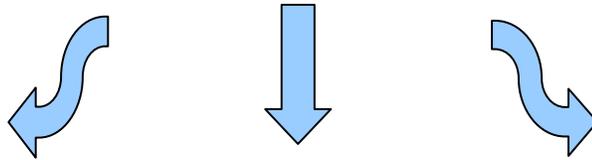


- 1- Mode de gestion recommandé (ex. : entretien, restauration, conservation)
- 2- Tendances évolutives et identifications des menaces potentielles.
- 3- Potentialités intrinsèques de production économique



1- Suivi – contrôle

2- Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer



Statut  
Politique  
règlement

Interprétation  
Sensibilisation

Conservation  
Protection d'un  
patrimoine

### 5.3.3 Inventaires, suivis et évaluation des actions

Une base d'inventaire scientifique doit être mise en place pour connaître la valeur patrimoniale du site. Cette base de données sera un élément majeur qui permettra d'appuyer les demandes de financement. Tous les milieux du bassin versant: milieu humide, géologie, rivière, forêt devront être inventoriés par des spécialistes naturalistes indépendants, des bureaux d'étude ou des associations de gestion et protection de la nature. Cet état des lieux et des espèces comportera l'identification: des mammifères, de l'avifaune, de l'entomofaune, des batraciens, des amphibiens et de la flore.

Ces inventaires devront faire l'objet d'un document écrit où l'on retrouvera l'ensemble

des espèces identifiées, vues et / ou entendues, ainsi que les indices de présence rencontrés. Ce document devra aussi indiquer le ou les statuts de protection de chaque espèce.

Une banque de donnée devrait être constituée afin de recueillir les informations passées et pour évaluer les actions futures à entreprendre. Notamment, la *Station de biologie des Laurentides*, le MDDEP et la MRC doivent posséder des documents, dont des cartes qu'il serait bon de consulter.

### **5.3.4 Suivis des opérations et évaluation**

Un suivi attentif de l'évolution du milieu permettra de connaître le niveau d'efficacité des opérations de gestion du milieu naturel mises en place et leur adéquation avec les objectifs fixés par le plan de gestion. Outre l'intérêt d'un suivi dans le cadre de la gestion du site, la confrontation des connaissances ainsi acquises permettra à terme de définir des règles de gestion optimales en fonction des objectifs fixés préalablement pour la protection des milieux naturels.

#### **Suivre la qualité des eaux**

L'eau serait donc, comme je le note plus haut, l'élément indicateur de qualité environnemental. Un suivi par échantillonnage régulier est donc fortement conseillé et ce aux différentes saisons de l'année. Il serait fort intéressant que le service d'urbanisme puisse effectuer ces derniers directement sur le terrain, avec peut être l'aide d'associations de lac, d'organismes public ou privé.

La ville pourrait également financer en partie, voir en totalité, la participation des associations de son territoire au programme de *Réseau de surveillance volontaire*. En particulier, l'association des « *Amis du lac Grenier* » devrait pouvoir en bénéficier ainsi que tout riverains souhaitant s'investir dans la protection des milieux lacustres.

## 5.4 Politique

Il est important que la Ville d'Estérel poursuive l'application d'une politique de sensibilisation, afin d'appuyer une saine gestion et protection de son environnement naturel. La réglementation permet aussi de poser d'autres actions qui vont aussi dans cette optique.

Différents points pourraient cependant faire l'objet d'une concertation publique. Ces points font aussi partie intégrante des interrogations des citoyens, que j'ai pu recueillir lors de mes rencontres.

- Lavage des embarcations
- Capacité de support des lacs face aux embarcations à moteur
- Épandage d'engrais, de pesticides
- Entretien des piscines, bassins d'eau
- Voirie, stockage de la neige
- Gestion des fossés, ponceaux
- Plan de renaturalisation des milieux dégradés
- Statut et gestion des milieux naturels
- Interprétation de l'environnement, accueil du public
- Campagnes éducatives
- Traitement des moustiques

Il sera important, à partir du printemps prochain, de continuer cette sensibilisation autour des lacs. Il serait bon d'étendre la communication sur le jardinage et les techniques à préconiser. Une distribution de plantes devrait être reconduite en suivant les changements que j'ai suggérés (voir compte rendu en annexe). Il est aussi suggéré de refaire une journée verte. De plus, un travail et des actions sur la gestion de la voirie devraient être instaurés ainsi que l'étude d'un projet d'interprétation de l'environnement. Inventorier et mettre en place des actions de gestion des milieux naturels les plus dégradés ou bien à conserver figurent aussi parmi les actions qu'il serait souhaitable d'entreprendre.

## **6. Bilan des activités** (20 Mai – 5 septembre 2008)

Le bilan que j'effectue du Soutien technique de *Bleu Laurentides* à la Ville d'Estérel est assez satisfaisant. Les résultats sont dès aujourd'hui visibles sur le terrain, la population ayant dans son ensemble, compris le message sur les rôles et fonctions d'une bande riveraine.

Comme je le mentionne au cours de ce rapport, j'ai passé la plupart de mon temps à faire de l'éducation, de la sensibilisation auprès des citoyens, professionnels de l'aménagement et équipe municipale. Ce choix s'est fait naturellement car plusieurs citoyens ont fait appel à mes services pour en connaître davantage sur les différents volets mentionnés plus haut dans ce rapport. De plus, un gros travail d'inventaire et de caractérisation était déjà en place. La quasi-absence d'association de lac et le peu de disponibilité des citoyens n'ont pas permis de travailler sur des projets de surveillance volontaire, de caractérisation et autres plans d'action.

Je me suis beaucoup adapté aux besoins et demandes du service de l'urbanisme de la ville. La journée verte et la journée de distribution des arbres ont également demandé beaucoup de temps au niveau de l'organisation. L'organisation de réunions a permis de structurer le programme *Bleu Laurentides* à la Ville d'Estérel sur le plan de la communication et du déroulement général des activités.

Tableau IV : **Description des activités réalisées dans le cadre du programme  
*Bleu Laurentides* à la Ville d'Estérel en 2008**

<b>Activité</b>	<b>But</b>	<b>Nbr de rencontre</b>	<b>Nbr de personne</b>	<b>Date</b>
Distribution d'arbres	Sensibiliser autour de la renaturalisation	1	60	11 juin 2008
Rencontre avec le comité de l'environnement de la ville	Planification de différentes activités et mise en place d'association de lac	4	3	Juin, juillet, août, septembre
Matinée de l'environnement	Informers les riverains sur les bonnes pratiques à adopter en bordure des lacs et développer un sentiment d'appartenance	1	Environ 85	12 juillet 2008
Rencontre avec le service de l'urbanisme de la ville	Informers, former, régler des anomalies	15	3	Juin, Juillet, août, septembre
Rencontre avec les paysagistes	Informers, former sur les bonnes pratiques de révégétalisation en bande riveraine	Environ 20	10	Juin, Juillet, août, septembre
Porte à porte et visites terrain	Informers les riverains sur les bonnes pratiques à adopter en bordure des lacs et développer un sentiment d'appartenance	100	100	Juin, Juillet, août, septembre
Rencontre avec les « Amis du lac Grenier »	Informers sur le programme RSV-lacs	1	1	août
Rencontre avec le consultant privé « Groupe Hémisphère »	Caractérisation, information	2	4	août
Rencontre avec la MRC et la municipalité	Informations, réglementations	6	6	Mai, Juin, Juillet, août, septembre
Rencontres avec des intervenants des hôtels et golf d'Estérel	Informers, former	3	3	Juin, Juillet, août, septembre

## Conclusion

L'état de santé des lacs est souvent l'expression de la façon dont les activités sont gérées de son bassin versant. Il est alors important de penser et d'agir dans la globalité et l'unité du territoire. Les milieux humides et les forêts en amont sont essentiels à la santé et à l'équilibre écologique des lacs, rivières et cours d'eau. Les propriétés riveraines doivent adopter des résolutions aujourd'hui pour la santé des lacs de demain. Tous les citoyens d'Estérel doivent se responsabiliser quant au maintien de la qualité des milieux lacustres mais aussi de leur environnement en général.

Protéger un lac, c'est aussi protéger et conserver une richesse patrimoniale. C'est aussi passer du bon temps à se baigner, à voir ses enfants apprendre à nager et bien sûr se prendre à rêver devant un paysage imprenable qui est source d'émerveillement.

Ce patrimoine naturel qui doit se lier au patrimoine bâti doit s'ouvrir à d'autres volets telles que l'éducation à la nature, la formation, la valorisation de certains espaces et la conservation. C'est pourquoi, une gestion patrimoniale demande du dialogue, de l'écoute, de l'observation et enfin une redéfinition des objectifs lorsque cela est nécessaire.

## BIBLIOGRAPHIE

- MDDEP, Loi sur la qualité de l'environnement.  
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Trousse des lacs, CRE Laurentides.
- Abrinord : portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière du nord.
- Rapport du groupe Hémisphères, « état de santé des lacs de la ville d'Estérel ».
- La problématique des cyanobactéries: élément juridique et technique.
- Documents du RAPPEL de l'Estrie: guide de renaturalisation, lutte contre l'érosion.
- Flore Laurentienne du frère Marie Victorin.
- Plante indigène et sauvage: Pépinière Rustique.
- L'utilisation des plantes indigènes en aménagement paysager: une nouvelle approche pleine de sens: Pépinière Indigo Québec.

## **Annexe 1**

### **CRITÈRES POUR L'ACCEPTATION D'AMÉNAGEMENTS DE LA BANDE RIVERAINE, SELON LA VILLE D'ESTÉREL**

## CRITÈRES POUR L'ACCEPTATION D'AMÉNAGEMENTS DE LA BANDE RIVERAINE SELON LA VILLE D'ESTÉREL

- 1- S'assurer du respect des mesures adoptées pour la protection de la **bande riveraine (33 pieds et d'un accès 15 pieds.)**  
À noter que l'accès peut être divisé en deux, mais ne devra pas excéder 15 pieds.
- 2- Utilisation de **plantes indigènes** se trouvant dans le livre la « **Flore Laurentienne du frère Marie Victorin** ».  
Certaines plantes dites « naturalisées » peuvent être acceptées si elles se retrouvent dans la Flore Laurentienne.
- 3- Suivre **l'équilibre de la nature**, plantation dans la bande riveraine incluant une proportion de 10% d'arbres, 45% d'arbustes et 45 d'herbacées.  
S'assurer de la présence des trois strates de végétation: arborescente, arbustive et herbacée.
- 4- **Ne pas altérer la couche herbacée** existante. Si cette opération doit être réalisée une membrane à sédiments doit être mise en place en aval et une toile de jute doit être installée immédiatement sur le périmètre décapé.
- 5- **Planter en quinconce** en creusant le trou de plantation directement dans le sol, sans décapage.
- 6- **Ne pas épandre de paillis** dans la bande riveraine puisqu'il y a un risque, lors des pluies, que celui-ci se retrouve et la matière organique se retrouvent dans le lac. De plus, le paillis empêche la strate herbacée de couvrir le sol et de limiter du même fait l'érosion du sol.

**7- Recommander la plantation de vignes** (indigènes) derrière les murs bordant le lac.

8- S'assurer que les gens n'aménagent **pas une bande d'accès au lac en pavé ou cimentée**. Ceci aurait pour effet d'augmenter la vitesse de ruissellement de l'eau vers le lac et la température de l'eau.

**9- Le ou les accès au lac doivent être réalisés en biais** et non de façon perpendiculaire au lac, afin d'éviter un écoulement rapide tout en permettant à l'eau de percoler dans le sol. Enfin, la végétation et le sol peuvent capter et filtrer l'eau avant qu'elle n'atteigne le lac.

**10- Les plages font parties intégrantes de la bande riveraine** et doivent être prises en compte soit dans la bande à renaturaliser ou bien dans l'accès.

**11-** Observer sur le terrain la présence possible de **zones d'érosion**, afin de préconiser un aménagement à l'aide d'une technique de génie végétal (jute anti-érosion, fascine de saule, enrochement), s'il y a lieu.

**12-** Ne pas forcément accorder un permis d'abattage si un arbre mort et non dangereux se trouve dans la bande riveraine. **Un arbre mort est un gîte pour les espèces xylophage** qui sont eux même des espèces importantes pour la chaîne alimentaire et de très bons auxiliaires de culture.

**Se référer à la réglementation, aux documents d'urbanisme, au communiqué "Renaturalisation de la bande riveraine" ainsi qu'au règlement de la MRC des Pays-d'en-Haut.**